

Règlement intérieur 2021 – 2022

Article 1 - Objet

tchin-tchine MADE IN ASIA est une association loi de 1901 créée en 2002 ayant pour but de faire connaître davantage les cultures d'Asie. Elle propose des cours de chinois mandarin et organise chaque année le festival Made in Asia. Vous devenez adhérent de l'association tchin-tchine MADE IN ASIA dès lors que vous avez payé votre cotisation, valable du 01/09 au 31/08 de l'année en cours. La cotisation vous fait bénéficier de l'assurance de tchin-tchine pour ses activités. Les adhérents de tchin-tchine pourront bénéficier de conditions préférentielles pour certains événements du Festival et autres événements culturels.

L'admission au conseil d'administration de l'association se fait par vote lors de l'assemblée générale annuelle. Les membres du conseil d'administration sont bénévoles. Les statuts de l'association sont obtenus sur demande.

Article 2 – Modalités d'inscription et de paiement

Un apprenant ne peut se présenter au cours que s'il a dûment complété sa fiche d'inscription et a réglé sa cotisation et son inscription. Dans le cas d'un cours d'essai, le montant de l'inscription lui sera remboursé s'il ne poursuit pas les cours après la séance d'essai. Le montant de l'inscription pour les cours collectifs et particuliers est annuel et non-remboursable, sauf déménagement, mutation professionnelle, maladie grave et licenciement (sur justificatif).

Pour les cours particuliers, en cas d'absence prévisible de type sortie scolaire ou stage professionnel, il est indispensable de prévenir 15 jours à l'avance. En cas d'absence ponctuelle aux cours particuliers, il n'y a pas de remboursement possible, et le report est au bon vouloir du professeur. Dans tous les cas, la cotisation n'est pas remboursable.

Le montant de l'inscription peut être réglé en plusieurs fois (6 fois maximum). L'association fournit les supports pédagogiques (non-divulguables) mais l'achat des manuels est à la charge des élèves.

Article 3 – Organisation des cours

Les heures et lieux de cours sont communiqués à l'inscription. tchin-tchine se garde le droit d'annuler des cours jusqu'à 2 semaines après la rentrée dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant. Dans ce cas, les élèves concernés qui ne pourraient pas changer de créneau horaire seront remboursés du montant de l'inscription dans son intégralité. En cours d'année, un changement de professeur peut également intervenir si nécessaire.

Article 4 – Règles de bonne conduite

tchin-tchine met à la disposition de ses apprenants toilettes, cuisine, ustensiles. L'apprenant veillera à nettoyer et ranger le matériel utilisé. Les déchets seront jetés dans les poubelles adéquates (tri sélectif).

Article 5 – Délai de rétractation

L'apprenant peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 10 jours à compter de la signature de son inscription.

Article 6 – Responsabilité civile

La responsabilité civile de l'association n'est effective que pendant les heures de cours, et ne peut être retenue en cas de vol ou de détérioration d'objets personnels.

Article 7 – Droit à l'image

L'association peut éventuellement diffuser sur son site Internet ou par voie de presse des photos des élèves pendant les cours ou les manifestations qu'elle organise.